Procès-verbal de la réunion de l’Association des Amis du Lac Vert

Le 11 juillet 2020

Présences

Manon Gignac Guy Labelle Danielle Chaîné

Murielle Gignac Raymond Lauzon René Houle

Marc Caron Line Périard Linda Palmer

Pauline Dole Christiane Langevin Guy Blanchette

Robert Charette Suzanne Langevin Luc Clément

1. Acceptation de l’ordre du jour
* Robert Charette propose l’adoption de l’ordre du jour
1. Acceptation du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2018
* Roxanne Blanchard précise qu’Anaïs Courtaille n’est plus responsable du dossier de l’enrochement au Ministère de l’Environnement. Ce dossier est maintenant assuré par un service guichet unique.
* Ajouter la présence de Robert Charette à la réunion du 2 juin 2018.
* Proposition de l’adoption du procès-verbal par Robert Charette.
1. Suivis du procès-verbal
* Aucun suivi
1. Résultats des mesures de transparence de l’eau (2019 et 2020) et qualité de l’eau 2019
* Pauline Dole nous informe des résultats des tests de transparence, qui sont assez positifs. Il est souhaité que les mesures soient prises par la même personne et au même endroit, pour fins de validité des résultats. Les résultats peuvent aussi être différents, selon les précipitations et autres activités dans le lac.
* Pauline nous indique qu’il n’y aura pas de tests de qualité de l’eau avant trois ans.
1. Invitée : Roxanne Blanchard, inspectrice municipale
* **Ensemencement** : Comme il n’y a pas eu de Fête de la pêche cette année, le Ministère a offert entre 5000 et 6000 truites en 2020 dans notre lac. Il est possible que ce soit la dernière année, étant donné la fermeture de la pisciculture du Lac des Écorces. Des demandes de subventions devront par la suite être effectuées. Le club de Chasse et pêche de Val-des-Bois/Bowman pourra également être mis à contribution.
* **Myriophylle à épis** : Des observations ont été faites au courant de l’année 2019, repérant la présence de la myriophylle à épis dans le lac Vert. Roxanne nous informe que des plants indigènes ont également été trouvés, ces derniers ne constituant pas une menace pour le lac. Elle a effectué une tournée avec l’organisme COBALI, un segment a été envoyé pour fins d’analyse. Elle enverra à l’Association une carte topographique du Lac Vert, spécifiant l’emplacement des deux plans découverts. Elle note que l’absence de bateaux à moteur constitue un point positif, étant donné que sa propagation serait plus limitée. On ne peut pas éradiquer la plante à épis, la contrôler seulement. Elle indique qu’il n’est pas recommandé de l’arracher, sauf en supervision avec des autorités compétentes. Il n’est pas recommandé également d’y placer des sacs de jute, ce qui pourrait la propager lorsque ces derniers seraient en décomposition.
* La solution afin de la contrôler serait la *Caractérisation du lac* (COBALI ou biologistes). Cette solution sera envisagée par l’Association, une offre de COBALI ayant déjà été envoyée à l’Association cette année. Des frais d’environ 3500$ seraient demandés par COBALI, lesquels devront faire l’objet de discussion avec la Municipalité afin de déterminer de quelle façon elle pourrait y contribuer.
* Entretemps, l’Association pourrait y placer des balises temporaires afin que les usagers puissent contourner les zones affectées.
* Roxanne Blanchard réitère l’importance de laisser les bandes riveraines à l’état naturel, le gazon ne devant pas être coupé près du lac.
* **Station de lavage de bateaux à la municipalité :** La municipalité ouvrira sous peu une station de lavage de bateaux près de la patinoire extérieure. Celle-ci sera gratuite et ouverte 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Cette station devra être utilisée pour toutes les embarcations qui profiteront des cours d’eau de la Municipalité. Des amendes pourront être éventuellement données, à la suite d’un prochain règlement, pour les personnes qui ne se soumettraient pas aux consignes, à savoir qu’il sera interdit de mettre un bateau à l’eau sans l’avoir lavé. La Municipalité étudie également l’option de vignettes obligatoires, apposées sur les embarcations qui séjourneraient de façon temporaire dans le lac. Des vidéos explicatives seront disponibles sous peu afin d’éduquer les usagers sur les façons de laver toutes sortes d’embarcations.
* L’Association avait fait une demande officielle au conseil au mois de juin, afin qu’une station soit installée dans le stationnement du débarcadère au Lac Vert. Toutefois, cette demande a été refusée par la Municipalité, étant donné le grand nombre de contraintes demandées par le Ministère (60 mètres d’un cours d’eau, accès à l’eau et électricité, évacuation de cette eau etc.). L’Association émet des doutes quant à l’utilisation par les visiteurs de la station de lavage de la Municipalité, trop éloignée du lac. Ainsi, l’Association étudiera la possibilité de refaire une demande, afin qu’une station de plus petite envergure puisse être installée dans le stationnement du débarcadère.
* Il est demandé par un riverain qu’une toilette chimique soit installée dans le stationnement du débarcadère. L’Association s’engage à effectuer une demande officielle à la Municipalité.
1. Rapport financier
* Pauline Dole nous informe du rapport financier de l’année en cours et de celle de 2019. Le solde du compte est de 977,24$
* Robert Charette propose l’adoption du rapport financier.
1. Élections
* Robert Charette se propose pour être le président des élections.
* Manon Gignac fait la description des postes qui feront l’objet d’élection, ainsi que les termes.

Marc Caron propose René Houle comme président, ce dernier décline.

René Houle présente Danielle Chaîné comme présidente (terme de 2 ans), appuyé par Murielle Gignac. Elle accepte, elle est élue.

Manon Gignac propose Pauline Dole comme vice-présidente (terme 1 an), secondée par Murielle Gignac. Elle accepte, elle est élue.

Pauline Dole propose Murielle Gignac comme trésorière (terme 2 ans), secondée par Danielle Chaîné. Elle accepte, elle est élue.

René Houle propose Manon Gignac comme secrétaire/communications web (terme 1 an), secondée par Pauline Dole. Elle accepte, elle est élue.

Danielle Chaîné propose René Houle comme directeur (2 ans), secondée par Raymond Lauzon Il accepte, il est élu.

Linda Palmer se propose comme directrice (1 an), secondée par Marc Caron. Elle est élue.

1. Projets 2020
* Des cartes de membres seront vendues encore une fois cette année. René Houle propose que les coûts soient majorés à 10$, appuyée par Raymond Lauzon.
* Il est suggéré que les locateurs de chalet intègrent ce montant de 10$ dans les frais de location de leurs chalets.
* René Houle suggère de communiquer avec la Municipalité afin d’obtenir la liste des coordonnées des riverains, afin de faciliter la mise en place de levées de fonds et d’autres stratégies afin d’obtenir des dons de commanditaires (commerces etc.). Des reçus d’impôts pourront être donnés, cette information sera clarifiée par Pauline Dole.
* Guy Blanchette, plongeur à la Scuba-Action Gatineau, effectue depuis plusieurs années le nettoyage des berges et du fond du lac. Il aimerait poursuivre cette activité sur une autre partie du lac. Pour ce faire, il souhaiterait obtenir la permission de riverains afin que les plongeurs puissent y avoir un accès. De plus, il offre ses services afin d’aider au contrôle de le myriophylle à épis.
1. Prochaine réunion
* Une convocation pour une prochaine réunion sera envoyée à la fin de l’été, pour septembre. De plus, les membres élus lors de la réunion du 11 juillet se rencontreront sous peu afin de planifier certaines activités.
1. Clôture de l’assemblée
* Marc Caron propose la clôture de l’assemblée, à 11h35.

Manon Gignac, secrétaire